

Délivrance d'acte d'état civil

Retrouvez dans cette rubrique toutes les démarches, gérées par la mairie, concernant les actes d'état civil.



Demande d'acte de naissance

La demande de votre acte de naissance peut être faite en ligne, par courrier ou à la mairie.



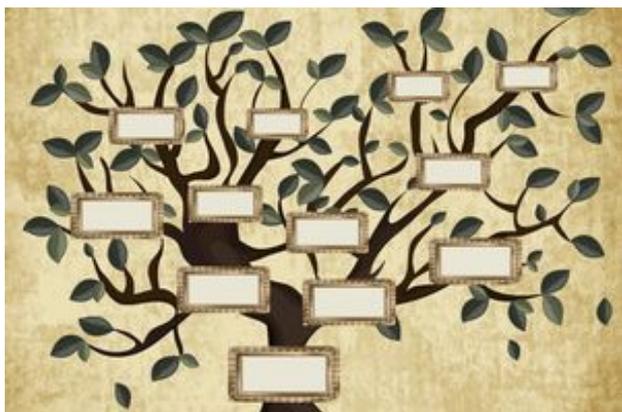
Demande d'acte de mariage

La demande de votre acte de mariage peut être faite en ligne, par courrier ou à la mairie.



Demande d'acte de décès

La demande d'acte de décès peut être faite en ligne, par courrier ou à la mairie.



Recherches généalogiques

Les registres d'état civil (naissance, mariage et décès) de plus de 75 ans sont conservés par les Archives municipales.



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS